

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,  
Arrondissement de MORLAIX,  
Canton de LANDIVISIAU,  
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 30 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 20 avril 2015, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le jeudi 30 avril 2015, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Sont présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme MORIZUR, Mme APPRIOU, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSC, M. YVEN, Mme BLEAS K., M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, M. POULIQUEN, Mme LARVOR, M. TURLAN, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT.

Absents ayant donné procuration :

M. DERRIEN, Conseiller municipal a donné procuration à M. MICHEL, Adjoint au Maire,  
Mme BETON, Conseillère municipale a donné procuration à M. POULIQUEN, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Jean-Paul YVEN, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.